

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1865.

Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

Les acclamations qui ont éclaté de toutes parts à la vue de Votre Majesté ont prouvé, une fois de plus, combien est intime l'union du Roi et de la Nation.

Et comment pourrait-il en être autrement, alors que, pendant un règne, dont le pays tout entier désire l'heureuse prolongation, le Roi, fidèle observateur de la Constitution, s'est constamment montré l'appui sincère et puissant des libertés et des droits qu'elle proclame? Aussi le Peuple Belge a toujours saisi avec empressement toutes les occasions de manifester à Votre Majesté une gratitude fondée sur des titres qui grandissent chaque jour.

Les marques de sympathie et de haute confiance que Votre Majesté continue à recevoir des Gouvernements étrangers sont un sujet de légitime orgueil pour le pays, et lui causent une profonde satisfaction.

L'affranchissement irrévocable de l'Escaut est un acte qui honore à jamais le règne de Votre Majesté. Il sera fécond en résultats avantageux pour le commerce et pour l'industrie. La suppression du péage, consacrée de commun accord avec les Pays-Bas, fortifie les bonnes relations qui nous lient avec un peuple voisin et ami.

La liberté complète de notre beau fleuve, sanctionnée par toutes les puissances, fait désormais partie du droit public des Etats maritimes. L'abaissement des taxes perçues dans nos ports, et la série des arrangements internationaux que Votre Majesté a conclus, en sont le corollaire. Nous espérons, Sire, que le commerce et l'industrie sauront mettre à profit les avantages qui leur sont offerts.

Nos laboureurs n'ont cessé, par les plus louables efforts, de rivaliser avec ceux des peuples les plus avancés dans le progrès agricole, et, grâce à la Providence, nous pouvons nous féliciter avec Votre Majesté des récoltes abondantes qui atténueront, nous n'en doutons pas, les épreuves que des événements malheureux ont fait subir à une partie de nos travailleurs.

Le régime de la libre concurrence imprime à notre industrie une activité toujours croissante. Plein de confiance dans les résultats féconds qu'amène la facilité des transactions, le Sénat examinera les Projets de Loi ayant pour objet l'application générale des tarifs résultant de nos récentes conventions internationales; une extension nouvelle des réformes douanières; et la réduction, dans les limites du possible, des tarifs de nos chemins de fer, dont le réseau se complète rapidement.

Le Sénat se félicite avec Votre Majesté, et avec le pays tout entier, de la situation si prospère qu'a faite au trésor public l'intelligente direction donnée à nos finances.

Nous examinerons, avec la plus scrupuleuse attention, les Projets de Loi qui nous sont annoncés par Votre Majesté, et qui concernent la révision du Code de commerce, la constitution des sociétés anonymes, la question de la liberté du prêt à intérêts, l'organisation judiciaire, notamment en ce qui touche les cours d'assises.

Le projet de code rural que Votre Majesté nous annonce, était impatientement attendu. Il se rattache intimement, en effet, à la prospérité de l'agriculture.

Le Sénat applaudit aux mesures qui auront pour effet d'augmenter la liberté d'action de nos communes et de simplifier l'administration en étendant le pouvoir des Députations permanentes des Conseils provinciaux. Nous nous rappelons, Sire, que les premières assises de la liberté sont dans la commune.

Tandis que nous constatons notre heureuse situation dans l'ordre matériel, nous voyons avec bonheur l'esprit national se manifester dans toutes les classes de la société, et se révéler également au sein de la garde civique et de l'armée.

L'école belge a brillé au premier rang à l'exposition universelle de Londres, et notre exposition des beaux-arts de cette année, a prouvé que les jeunes talents se multiplient. C'est, pour le pays, la promesse que notre école, dans l'avenir, continuera à justifier les glorieuses traditions du passé.

L'existence d'un enseignement public à tous les degrés est dans le vœu des populations. Le pays sait que le Gouvernement de Votre Majesté veille avec sollicitude à ce que l'instruction atteigne le développement le plus parfait possible. L'enseignement primaire ne sera complet que lorsqu'on pourra dire qu'il n'est pas un enfant qui ne soit à même de jouir de ses bienfaits. C'est sous cette constante préoccupation que le Sénat examinera les crédits qui lui seront demandés pour parvenir à cette fin, avec le concours des Provinces et des Communes.

Les projets énoncés dans le discours de Votre Majesté, et ceux dont Elle nous a précédemment entretenus, promettent une session fructueuse. Le dévouement du Sénat ne fera pas défaut à sa tâche, et le Gouvernement de Votre Majesté peut compter, Sire, sur notre concours loyal et efficace, sans lequel notre but commun ne pourrait être atteint.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

C'est avec une bien vive satisfaction que je reçois l'expression des sentiments patriotiques du Sénat.

Grâce à son concours efficace et loyal, la tâche de mon Gouvernement sera rendue plus facile et les travaux de la session actuelle seront, je l'espère, aussi féconds pour le pays que ceux des précédentes sessions.

Bruxelles, le 14 novembre 1863.